

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-319

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction gestion de l'espace public - Pôle ter Bordeaux	N° 2026-319

**Création et adhésion à un groupement de commande pour un marché public de
propreté globale sur le quartier des Aubiers - Le Lac - Décision - Autorisation**

Madame Anne-Laure CHAZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Le quartier des Aubiers – Lac revêt aujourd'hui une importance stratégique forte à l'échelle de la ville de Bordeaux et, plus largement, de la métropole. Il fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain portée par Bordeaux Métropole, dont un des objectifs principaux est de désenclaver le quartier pour le connecter à la mutation urbaine forte l'environnant (Bassins à Flots, Ginko...).

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité portée sur le quartier, un constat commun a été dressé par les différents partenaires sur la difficulté de réponse harmonisée pour permettre une propreté sur les espaces ouverts au public au regard des éléments suivants :

- le quartier des Aubiers présente un foncier très morcelé entre les différentes entités Ville, bailleurs et Bordeaux Métropole,
- la présence de nombreuses incivilités internes et externes au quartier, sur différentes zones, rend complexe la réactivité des entités intervenantes dans la mobilisation et l'adaptabilité des moyens à mettre en œuvre,
- enfin, un unique prestataire, présent sur le quartier, reçoit ses ordres de quatre entités différentes ce qui génère de réelles complications dans la cohérence, la planification et le suivi des interventions.

Cette gestion « morcelée » ne permet pas de maintenir un cadre de vie digne pour les habitants de ce quartier, cela notamment en lien avec l'absence de coordination des interventions. Or, les concertations habitants menées dans le cadre de l'écriture de la nouvelle convention territoriale bordelaise indiquent de façon claire que le cadre de vie est l'une des préoccupations majeures des habitants de ce territoire. L'aspect dégradé des espaces ouverts au public contribue aux sentiments de relégation, d'abandon et d'insécurité.

Il est donc essentiel de travailler pour permettre une optimisation et un renforcement de la gestion technique de la propreté de ce quartier afin d'améliorer sensiblement le cadre de vie et le climat social.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole, responsable de la gestion de ses espaces publics et de ceux de la Ville de Bordeaux et en charge de la requalification du quartier des Aubiers –

Le Lac dans le cadre du programme de renouvellement urbain en partenariat avec l'ANRU, propose d'harmoniser les pratiques de propreté et leur suivi afin de permettre un entretien quotidien et cohérent de l'ensemble des espaces ouverts au public dans le quartier.

Pour répondre à ces attentes, Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et les bailleurs sociaux Aquitanis, Domofrance, souhaitent organiser et assurer un niveau de propreté continu sur le quartier des Aubiers – Le Lac comprenant entre autres la mise en œuvre de prestations de propreté globale (hors collecte des bacs et bornes d'apport volontaire) et la collecte régulière des encombrants via un marché public.

Le périmètre de réalisation de ces prestations de propreté globale sur le quartier des Aubiers -Lac, couvre à la fois du domaine public de Bordeaux Métropole, du domaine public de la Ville de Bordeaux et des parcelles privées des bailleurs Aquitanis et Domofrance.

Les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes intégrés. Une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, doit être signée entre ses membres et doit désigner le coordonnateur

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole serait le coordonnateur du groupement et les modalités de répartition financière entre les différentes entités sont les suivantes :

	Sur les surfaces foncières extérieures, non bâties		Pour les prestations concernant les propriétés bâties	
Prestations concernées	• Traitement des corbeilles • Ramassage des déchets épars sur les espaces ouverts au public par piquetage • Ramassage des dépôts sauvages • Ramassage des ordures ménagères sauvages en pied de bornes d'apport volontaire • Ramassage des feuilles • Tri, valorisation et traitement de l'ensemble des déchets collectés		• Ramassage des encombrants dans des zones préalablement définies • Tri, valorisation et traitement de l'ensemble des déchets collectés	
Type de répartition financière validée	% de surface par entité		Nombre de logement par bailleurs	
Estimation financière (base prestations 2024)	Bordeaux Métropole	64 369 €	Bordeaux Métropole	/
	Ville de Bordeaux	36 433 €	Ville de Bordeaux	/
	Aquitanis	8 032 €	Aquitanis	64 059 €
	Domofrance	7 566 €	Domofrance	55 941 €
TOTAL	Bordeaux Métropole		64 369 €	

GENERAL	Ville de Bordeaux	36 433 €
	Aquitanis	72 091 €
	Domofrance	63 507 €

A titre indicatif, l'estimation de ces prestations est évaluée à 236 400 €.

Cette estimation se base sur les surfaces actuelles du quartier Aubiers – Le Lac et du nombre de logements actuels. Elle a été calculée sur la base des indicateurs 2024 et le coût réel à la charge de chaque entité sera réajusté à l'issue de la procédure d'appel d'offre et en fonction des choix retenus par les bailleurs pour les modalités de la collecte des encombrants.

Bordeaux Métropole propose donc la création d'un groupement de commande pour un marché global de propreté pour le quartier des Aubiers-Le Lac à Bordeaux, et il est proposé au conseil métropolitain d'adhérer à ce groupement de commande conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement est constitué pour la passation d'un accord-cadre correspondant aux prestations décrites précédemment. Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution technique sera assurée par Bordeaux Métropole, mais l'exécution financière et notamment le règlement comptable sera assuré par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres du groupement, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales (CGCT) est la CAO du coordonnateur composée dans les conditions de l'article L 1411-5 du CGCT.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- D'adhérer au groupement de commande,
- D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Présidente de la Métropole à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Présidente de la Métropole à signer les avenants à la convention constitutive en cas de nouvelle adhésion ou de retrait,
- D'autoriser le coordonnateur à signer les marchés et à intervenir pour le compte des membres du groupement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

Que la métropole est engagée dans la démarche de mutualisation des prestations de propreté sur le périmètre du quartier des Aubiers – Le Lac à Bordeaux,

CONSIDERANT :

Que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

CONSIDERANT :

Que Bordeaux Métropole propose à la ville de Bordeaux et aux bailleurs Domofrance et Aquitanis d'adhérer à un groupement de commande concernant la passation d'un marché public relatif à une prestation globale de propreté pour le quartier des Aubiers – Le Lac,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement,

ARTICLE 2 : d'adhérer au groupement de commande avec les autres membres désignés (Ville de Bordeaux, Aquitanis et Domofrance),

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président de la Métropole à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 4 : d'autoriser Monsieur le Président de la Métropole à signer les avenants à la convention constitutive en cas de nouvelle adhésion ou de retrait,

ARTICLE 5 : d'autoriser le coordonnateur à signer les marchés et à intervenir pour le compte des membres du groupement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,